

# Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor(en): **Leuch-Reineck, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 298

PDF erstellt am: **25.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259635>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mètre est une spécialité des anciennes élèves de l'École cantonale de dessin et d'art appliqué de Lausanne, où cette forme de décoration a été introduite par M<sup>me</sup> Nora Gross. Les gains réalisés par les artistes des textiles ne sont pas toujours très intéressants. Les fabriques suisses qui tissent, tricotent et imprimant, commencent à avoir recours à la collaboration des artistes femmes, et deux d'entre elles ont obtenu des postes stables. Enfin, les poupées et les animaux d'étoffe ont tenté le goût artistique de quelques-unes de nos concitoyennes.

Dans la mode et les vêtements, on rencontre moins d'ouvrières d'art qu'on se l'imaginait. C'est que la plus grande partie du travail de la mode n'a rien à faire avec l'art ! Une association serait heureuse de deux femmes, dont l'une apporterait son talent d'artiste et l'autre sa capacité pour les affaires et le métier proprement dit. Pour une artiste au tempérament fantaisiste, l'invention et la coupe des costumes de bals masqués, de cortèges historiques ou autres, est une entreprise tentante. On peut aussi se spécialiser dans l'invention et le dessin de modèles pour la mode, de figurines de catalogues, etc.

Maria Weese conclut son intéressante étude par la remarque que les femmes artisanes d'art doivent s'efforcer de plus en plus d'égaliser, au point de vue technique, leurs collègues masculins. Et, si possible, les surpasser par la minutie et la finesse du travail. Plus elles développeront leurs forces intellectuelles et leur caractère, plus leur travail gagnera en valeur artistique.

\* \* \*

Tandis qu'autrefois, et particulièrement en ce XVIII<sup>e</sup> siècle de galante réputation, les femmes peintres étaient rares et d'autant plus fêtées, dès que leur nombre s'accrut, la lutte entre les sexes, la concurrence, fit son apparition. Dans notre Suisse presque comiquement antiféministe, cette lutte est plus âpre qu'en d'autres pays et, en bien des occasions, c'est le sexe de l'artiste qui importe et non pas son œuvre.

L'Association des peintres, sculpteurs et architectes suisses, par exemple, qui occupe une place prépondérante dans tout ce qui concerne l'art chez nous, par principe, n'admet pas les femmes comme membres actifs. Aussi les femmes artistes ont-elles formé la Société suisse des femmes peintres et sculpteurs, qui groupe, à peu d'exceptions près, toutes les artistes féminines suisses, qu'elles soient établies au pays ou à l'étranger. (Les professionnelles de l'art appliqué font partie de l'OEuvre.) Aujourd'hui, la Société des femmes peintres et sculpteurs compte 220 membres actifs et 250 membres passifs; elle est prospère et organise des expositions intéressantes; la Confédération lui accorde une subvention et a nommé des femmes dans les deux Commissions fédérales de l'art et de l'art appliqué. Les femmes artistes sont aussi représentées dans les jurys des expositions nationales.

Après avoir cité ces faits dans l'introduction de sa captivante monographie, M<sup>lle</sup> Doris Wild passe en revue les femmes peintres de 1600 à 1850, dont le *Mouvement Féministe* a déjà parlé à propos de la rétrospective de la Saffa; puis arrivée aux temps plus modernes, s'arrête à la célèbre Louise Breslau et à Elisabeth de Stutz, que nos lecteurs connaissent toutes deux; passe ensuite à Ottilie Röderstein, Emilie Forchhammer et Clara von Rappard, en nous apportant foule de détails intéressants sur leur personnalité et leurs œuvres. Voilà pour celles qui ne sont plus.

Parmi les peintres vivantes, beaucoup de portraitistes de talent, Clara Thomann, Esther Mangold, Erika von Kager et la jeune Bernoise Helen Hoch. Quelques artistes semblent se spécialiser dans les portraits d'enfants et rendent délicieusement la fraîcheur et la grâce de leurs petits modèles, comme Margrit Eppens (Bâle), Dora Lauterburg (Berné), et Martha Spettler, de Berne aussi, qui depuis 1893 vit à Paris, où elle dirige l'Académie de la Grande Chaumière.

Les paysages et les natures mortes inspirent plus particulièrement les Zurichoises Gertrud Escher, Emmy Feuner et Fanny Brügger. Trois peintres, mortes depuis quelque dix ans, Marie Stückelberg, Else Thomann et Marguerite Vallet transportaient leur chevalet dans le pays valaisan, et elles y ont peint de beaux paysages et des figures pittoresques. Marguerite Vallet fut un talent précoce, puisqu'elle exposa pour la première fois à l'âge de seize ans. Bertha Züricher lui ressemble par le choix des

sujets et leur technique, et Klara Borter s'est vouée aux types pleins de caractère des paysans de l'Oberland bernois. Encore nombre de paysagistes: l'aquarelliste Hélène L. Lhardt, Luise Weitnauer, Amy Moser qui peint des paysages de villes en tons éteints, Anny Francillon que séduisent tour à tour les terres de brume et les terres de soleil. Suzanne Schwob peint avec prédilection les paysages colorés du sud.

Deux Bâloises, Emma Mertz et Selma Siebenmann, l'une et l'autre avec des tempéraments bien différents peignent des sites quasi africains, où évoluent des personnages aux formes simplifiées inspirées du cubisme. Mais la plus fervente des cubistes, c'est Alice Bailly. Interprétées par elle, les formes géométriques deviennent spirituelles et amusantes. Elle ne craint pas de s'attaquer aux vastes compositions et a peint la plupart des tableaux de grande dimension dus à l'inspiration féminine. Violette Diserens, de Lausanne, stylise aussi avec talent la nature, Madeleine Woog, de La Chaux-de-Fonds, peint des scènes d'intimité et des natures mortes de façon très intellectuelle; Marguerite Frey-Surbek, née à Delémont, remarquable par son extraordinaire sens de la couleur, peint de beaux tableaux de fleurs. Peintre de fleurs aussi, la Bâloise Marie Lotz.

Citons encore deux Genevoises: Valentine Métein-Gilliard et Aimée Rapin, deux bonnes peintres, de belle culture. Leur vivante personnalité, leur tempérament spontané, leur belle vigueur distinguent particulièrement des peintres telles que Hanny Bay, Margrit Oswald, Dora Hauth, Adèle Lilljeqvist, Hélène Roth. Quelques artistes peignent de toutes petites choses pleines de fantaisie et de grâce, comme Sophie Giaucque et ses tableaux en miniature, et Hedwig Meyer-Thoma et ses aquarelles de fleurs et d'animaux.

Parmi nos femmes peintres, deux seulement sont des impressionnistes, la très intéressante Hélène Dahn, une Thurgovienne, et Marianne von Werefkin, d'origine russe, membre de la colonie artistique d'Ascona.

La sculpture féminine est un phénomène datant du XIX<sup>e</sup> siècle. Auparavant on ne connaît aucune femme sculpteur. La première chez nous fut Adèle d'Affry, duchesse de Castiglione Colonna, plus connue sous le nom de Marcello. En bronze ou en marbre, elle créa des portraits-bustes, des personnages mythologiques d'un style raffiné, élégant et piquant. Les «sculptrices» d'aujourd'hui conçoivent leur art bien autrement. Ida Schaer-Krause, par exemple, secouant les traditions d'un académisme suranné, donne des œuvres attachantes à force de vérité et de noblesse. Anna Baumann, Alice Jacobi, Margaritha Wermuth, Alice Boner, Eleonore von Mülinen, Anna Schindler, Clara Thomann, sont des artistes bien différentes de technique et d'inspiration, mais remarquables toutes par leur sincérité, leur sens psychologique aigu, la souplesse ou la force de leurs créations. Jeanne Perrochet, de La Chaux-de-Fonds, artiste fine et tendre, sculpte des monuments funèbres, des fontaines, ou de gracieuses figurines de terre cuite.

Soyons heureux et reconnaissants que de notre sol suisse aient surgi tant de talents intéressants, tant d'œuvres fortes, et espérons encore mieux de l'avenir, car, comme l'écrivait Le Corbusier à propos d'art: «Une grande époque vient de commencer: il existe un esprit nouveau.»

JEANNE VUILLIOMENET.

## Les femmes et la chose publique

### Chronique parlementaire fédérale

La nouvelle législature du Conseil national a été ouverte le 3 décembre par le doyen d'âge, M. Eigenmann. Le vénérable octogénaire de Thurgovie, devant le pupitre présidentiel décoré d'un bouquet de roses aux couleurs fédérales, salue les anciens députés et souhaite la bienvenue aux 38 nouveaux élus. Il constate que les élections du 28 octobre, quoique très mouvementées, n'ont pas apporté un grand changement dans la constellation politique du Conseil et se réjouit d'aller au-devant d'une période plus stable, avec un budget équilibré. Il exhorte la Chambre à faire prévaloir dans ses délibérations un esprit de simplicité, d'économie et d'entente mutuelle.

Après l'assermentation des députés, toujours solennelle, on passe à l'élection du président. Le chef du parti conservateur catholique, M. Walther (Lucerne) réunit presque tous les suffrages. Avec lui le Conseil est sûr d'avoir un chef habile, courtois et énergique. Quant à la vice-présidence, M. Graber (Neuchâtel) est élu à une bonne majorité, le premier socialiste romand qui succède à celui de ses collègues de Zurich ayant occupé ce siège, il y a quelques années. Au Conseil des États, la présidence incombe à M. Wettstein (Zurich), homme politique très expérimenté. M. Messmer, conservateur-catholique saint-gallois, est élu à la vice-présidence.

Ces élections, dont le résultat était plus ou moins attendu et escompté d'avance, vu l'habitude d'un certain ordre de rotation entre les partis, ont été de beaucoup dépassées, comme excitation et commentaire de tout genre, par celles du 31 décembre, par lesquelles les Chambres réunies avaient à élire, d'une part le Conseil fédéral y compris un membre nouveau, et d'autre part deux nouveaux membres du Tribunal fédéral. Le canton de Vaud ayant, en effet, revendiqué d'emblée pour un Vaudois la succession de M. Chuard, démissionnaire, et présentant comme candidat M. Pilet-Golaz, encore peu connu dans les milieux politiques fédéraux, il était à prévoir que d'autres noms surgiraient au courant de l'élection. Ce fut un véritable marchandage entre les partis désireux de soutenir un candidat, les uns promettant leur appui au conseiller fédéral prévu, mais sollicitant en revanche les voix des amis politiques de celui-ci pour le juge fédéral qu'eux-mêmes présenteraient. Autant la salle des séances semblait terne et paisible les jours précédant les élections, autant les couloirs étaient animés; l'atmosphère saturée de pourparlers et d'intrigues. Et pour finir, chaque parti a réussi à faire passer son candidat: les radicaux vaudois, M. Pilet; le parti paysan, M. Hablützel (Zurich); et le parti socialiste, M. Blocher (Bâle), ces deux derniers comme juges fédéraux. Il est à souhaiter que ces magistrats, si fortement redevables à leur parti de leur élection, se rendent toutefois compte de la neutralité politique absolue qu'exige l'exercice de leur nouvelle fonction. — Les anciens membres du Conseil fédéral ont tous été réélus; M. Haab, le chef du Département des C. F. F., a été nommé à la présidence de la Confédération pour 1929. M. Pilet prendra la succession de M. Chuard au Département de l'Intérieur.

Puis la Chambre aborde la discussion du budget fédéral pour 1929. M. Maillfer, président de l'importante Commission des Finances, constate avec satisfaction que, pour la première fois depuis 31 ans, l'équilibre financier paraît rétabli: 350,800,000 fr. de dépenses largement balancées par 352,800,000 francs de recettes. Le budget, dans son ensemble, est adopté à l'unanimité, et les budgets séparés des différents Départements passent l'un après l'autre, presque sans discussion. Le Département Militaire, seul, suscite de vives critiques, non seulement de la part des socialistes, mais aussi de certains membres d'autres partis. Son budget s'élève à 86.715.000 fr., le chiffre le plus élevé qu'il ait jamais atteint. M. Scheurer explique que cette augmentation est due à certaines dépenses spéciales votées par les Chambres elles-mêmes, réintroduction des cours de répétition de la landwehr, salaires plus élevés grâce au statut des fonctionnaires, etc. La votation à l'appel nominal décide finalement par 100 voix contre 69 l'organisation de ces cours de répétition avec le crédit qu'ils nécessitent. M. Scheurer accepte pourtant une proposition de MM. Gottret (Genève) et Brügger (Grisons) d'instituer une Commission des économies comprenant des commerçants, des techniciens et des spécialistes en affaires militaires, pour examiner si les dépenses militaires ne peuvent pas être réduites à 85 millions.<sup>1</sup>

Le budget des C. F. F. prévoit un excédent de recettes de 90.000 fr. Mais le service d'intérêts atteignant une somme de 112 millions, il ne peut être question encore de réduction de tarifs. Malgré une diminution du personnel, la mise en vigueur

du statut des fonctionnaires avec une nouvelle échelle de traitements pèse lourdement sur la caisse. Quelques orateurs demandent instamment que, la première étape d'électrification étant terminée pour les grandes lignes, on entame immédiatement la seconde étape projetée seulement pour 1932. M. Haab répond qu'une certaine interruption est indispensable, que nous manquons de force électrique, et que soit la construction de nouvelles usines, soit des transactions avec l'étranger pour la location de courant doivent précéder l'électrification ultérieure.

Après le budget, les questions de législation et d'économie politique réclament leur tour. L'initiative sur l'« option locale », déposée en 1921 (!) et portant 145.761 signatures valables, est enfin mise en discussion. Les initiateurs désirent introduire une révision de l'art. 31 de la Constitution, de manière à ce que les cantons et les communes obtiennent le droit d'interdire sur leur territoire la fabrication et la vente de produits distillés devant servir à la consommation. M. Zimmerli (Lucerne) en propose le rejet à la Chambre au nom de la majorité de la Commission. Reconnaissant les ravages causés par l'eau-de-vie, il rend hommage aux louables intentions des promoteurs de l'initiative, mais il craint d'autre part que l'option locale ne remplisse jamais son but, en créant probablement une zone de plus forte consommation de schnaps autour des centres de prohibition, et n'atteignant surtout pas les contrées les plus infestées, puisque ce sont les consommateurs eux-mêmes qui décideraient pour chaque cas l'introduction de la réforme chez eux. Cet argument, qui n'est que trop vrai, n'appelle-t-il pas à lui seul le droit des femmes au vote?... La Commission croit, d'autre part, que la révision de la législation sur l'alcool sera beaucoup plus efficace pour la santé publique que l'option locale. Les socialistes, eux, l'appuient fortement, estimant qu'elle constitue un moyen efficace de lutter contre l'alcoolisme et qu'elle compléterait avantageusement la réforme générale du régime des alcools. A la votation, le Conseil National décide finalement, par 115 voix contre 53, de ne pas recommander au peuple l'acceptation de l'initiative.

Dans le même ordre d'idées et à l'occasion du budget de la Régie de l'alcool, le nouveau député du parti paysan, M. Müller, a demandé la création d'un fonds pour améliorer la qualité du fruit, afin que les paysans, obtenant un meilleur rendement des fruits de table, n'aient plus d'intérêt à la distillation. Ce principe de combattre une production malsaine comme celle de l'eau-de-vie en créant pour le producteur un intérêt pécunier supérieur est certainement le moyen le plus sûr pour arrêter sur la pente où elles glissent inévitablement vers la ruine les meilleures forces physiques, intellectuelles et morales de notre peuple.

Enfin, le Conseil National a repris la discussion du Code pénal, abordant le chapitre relatif aux peines privatives de liberté, et a discuté la fin de la partie générale. Un amendement de M. Grünenfelder, proposant qu'un condamné, qui n'a pas payé ni racheté une amende imposée dans un délai fixé, verra celle-ci commuée en une peine d'arrêts à raison d'un jour par dix francs d'amende, a été vivement combattu par les socialistes et par le rapporteur spécialiste en droit pénal, M. Logoz (Genève). Cette proposition a été rejetée à une forte majorité, heureusement, car elle aurait eu pour effet de faire emprisonner les pauvres gens, tandis que les autres s'en tireraient avec de l'argent. Une autre proposition, socialiste celle-ci, appuyée aussi par M. Logoz, mais combattue par le chef du Département de Justice, M. Haerberlin, a été repoussée par la Chambre. Elle demandait que la privation des droits civiques soit rendue facultative et non obligatoire lorsqu'une peine de réclusion a été prononcée et subie, pour ne pas rendre plus difficile encore au détenu libéré de reprendre sa place dans la société et de se refaire une vie honorable. Le juge aurait eu à se prononcer sur l'application de cette peine accessoire selon la gravité du cas.

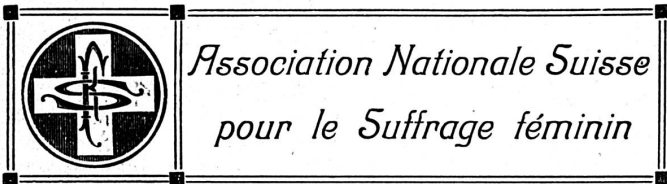
Les articles suivants sont consacrés à la criminalité des enfants et des adolescents. L'enfant en dessous de 15 ans ne sera l'objet d'aucune poursuite légale s'il a commis un crime. Mais le cas ne restera pas sans que le tribunal y accorde une attention spéciale, et des mesures sont prévues pour sauvegarder la santé physique et morale de l'enfant délinquant. En effet, le Code tout entier s'inspire de l'idée que les mesures à prendre

<sup>1</sup> L'Association suisse pour la S. d. N. a adressé aux Chambres une lettre opposant ce vote à la décision prise, il y a trois ans, de supprimer les cours de landwehr, et d'examiner les mesures propres à diminuer le budget militaire; et regrettant vivement ce retour en arrière, comme la contradiction qu'il implique avec les décisions prises à Genève. (Réd.)

doivent tendre à l'amélioration du criminel plus qu'à l'assouvissement d'un sentiment de vengeance de la part de la société. Vis-à-vis des enfants et des adolescents, ce principe est plus fortement développé encore. Adopté et appliqué dans tous nos cantons, par l'intermédiaire du Code pénal fédéral, il justifierait à lui seul l'introduction de celui-ci, et nous amènerait sans doute une forte diminution de la criminalité. Ramener au bien par une éducation appropriée les délinquants encore réceptifs, n'est-ce pas la meilleure garantie d'une régénération véritable ?

Les Chambres se réuniront à nouveau le 4 mars en session extraordinaire de printemps, dont une semaine sera exclusivement consacrée au Code pénal.

A. LEUCH-REINECK.



**Pétition suffragiste.**

Le Bureau du Comité d'action pour cette pétition s'est réuni le 20 décembre, à Berne, sous la présidence de Mme Leuch, et a d'abord réglé plusieurs questions d'ordre intérieur, telles que l'augmentation à 15 du nombre des membres de ce Bureau, afin d'y permettre une représentation plus équitable de la Suisse orientale, et l'adjonction au grand Comité d'action de personnalités connues et influentes de tous les cantons. Il a définitivement arrêté le texte de la feuille volante de propagande, qui va être tirée à 300.000 exemplaires en allemand et en français, et en allemand et en italien, pour être largement distribuée au cours de toute la campagne de pétitionnement. Un manuel pour conférenciers et conférencières est également en préparation, dont le Bureau a adopté le plan, en indiquant le genre de renseignements essentiels qui doivent s'y trouver. On sait que l'organisation du travail pour la récolte des signatures incombe aux Comités cantonaux, dont quelques-uns ont déjà pu se constituer avant Noël, et dont d'autres vont se constituer immédiatement au début de janvier, sur l'initiative des Sections suffragistes qui en ont été officiellement chargées; mais comme il n'existe de ces Sections que dans 14 cantons sur 22, le Bureau s'est aussi occupé de chercher ailleurs d'autres groupements féminins ou des personnes de confiance, entre les mains de qui sera remise cette organisation. Les listes de pétition seront imprimées pour le milieu de janvier, et l'on espère pouvoir commencer la campagne dans certaines régions de la Suisse dès ce moment-là, et dans les autres au plus tard le 1<sup>er</sup> février.

E. Gd.

**Notre Bibliothèque**

T. COMBE: *Cinq épisodes d'une vie*, roman. Editions T. Combe, 1928. Imprimerie coopérative, La Chaux-de-Fonds, 2 vol., 5 fr. 50.

Une simple jeune fille de chez nous, son diplôme d'institutrice en poche, part seule dans le vaste monde. Sortie d'un milieu honnête et modeste, elle est jetée sans transition dans une société étrangère. Sensible et fière, naïve aussi, elle n'est pas assez souple pour se plier aux exigences de son métier. Un mariage fictif contracté en Angleterre lui interdit, plus tard, l'amour pour qui aurait fait

**MAISON DU VIEUX**  
 Martheray, 22 LAUSANNE Téléph. : 29-106  
 se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables**, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu : *chèque postal II. 1553*. — Cordial merci aux généreux donateurs.

son bonheur. Blessée, trompée dans ses affections, elle vieillira sans que son entourage soupçonne le drame de sa jeunesse. Faite pour être mère, elle se contentera d'entourer les enfants des autres. Solitaire et vaillante, elle gardera intact le souvenir des êtres aimés jadis.

Le style de Mme T. Combe est toujours tout moderne et plein de fantaisie. Elle manie le dialogue en virtuose. Sans explications, par quelques paroles échangées, elle nous fait comprendre dans toute sa profondeur l'état d'âme de ses personnages.

C'est un livre qu'on aime. C'est une histoire réelle, émouvante. Une destinée de femme. Une vie... A. L.

**Garnet de la Quinzaine**

Nous publions gratuitement sous cette rubrique tous les avis de conférences, de réunions, d'Assemblées, etc., organisées par des Sociétés féministes ou d'intérêt féminin, durant la quinzaine qui suit la parution de chacun de nos numéros. Pour pouvoir figurer dans cette liste, ces avis de conférences doivent être envoyés à la Rédaction du *Mouvement* avant le lundi *au plus tard* qui précède le vendredi où notre journal paraît à Genève. Prière de fournir bien exactement toutes les indications nécessaires.

**Lundi 7 janvier:**

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Assemblée générale extraordinaire avec des déléguées de Sociétés genevoises pour l'organisation dans le canton de Genève de la pétition fédérale en faveur du suffrage des femmes.

**Mardi 8 janvier:**

VEVEY: Ligue suisse de Femmes abstinentes, Salle de l'Ancien Casino, 10 h.: Ouverture de l'Exposition antialcoolique (ouverte jusqu'au 15 janvier). Conférences, Buffet. Entrée: libre.

**Mercredi 9 janvier:**

LAUSANNE: Association vaudoise pour le Suffrage féminin, Foyer féminin, rue de Bourg, 20 h.: Séance publique pour le lancement de la pétition.

**Jeudi 10 janvier:**

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h.: Thé mensuel, 16 h. 30: *Un séjour aux Indes: souvenirs et impressions*, par Mme de Perrot journaliste.  
 VANDOEUVRES (Canton de Genève), Salle paroissiale: *Il était 3 jeunes filles...* Film composé par Mlle M. Hahn et M. Jean Brocher, présenté par le Comité cantonal des Amies de la Jeune Fille.

**Vendredi 11 janvier:**

GENÈVE: Station d'émission de Radio-Genève, 20 h. 15 à 20 h. 35: *Chronique d'intérêt féminin*, causerie par T. S. F. par Mlle Gourd.  
 LAUSANNE: Association pour le Suffrage féminin, Foyer féminin, rue de Bourg, 20 h. 30: Séance mensuelle: *Ma femme ne fait rien, elle fait le ménage*, causerie par Mlle Susanne Bonard.

**Samedi 12 janvier:**

GENÈVE: Salle Centrale, 20 h. 30: Film des Amies de la Jeune Fille. (Voir aux annonces.)

**Dimanche 13 janvier:**

GENÈVE: Maison de paroisse de la Jonction: Film des Amies de la Jeune Fille.

**Mardi 15 janvier:**

VEVEY: 22 h.: Clôture de l'Exposition antialcoolique organisée par la Ligue suisse de Femmes abstinentes.

**Mercredi 16 janvier:**

GENÈVE: Salle des Voisins (Plainpalais): Film des Amies de la Jeune Fille.

**Jeudi 17 janvier:**

CHÈNE-BOUGERIES (Genève): Maison de paroisse: Film des Amies de la Jeune Fille.

**SOIRÉE CINÉMATOGRAPHIQUE**

à la SALLE CENTRALE, le Samedi 12 Janvier, à 20 h. 30

FILM CRÉÉ POUR LA « SAFFA »  
 par Mlle M. HAHN et M. Jean BROCHER  
 avec causerie de Mlle Hélène NAVILLE

**“Il était trois jeunes filles”**

BILLETTS A FR. 1.10 ET 0.60